

AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Lundi 9 décembre 2024, 19 h 00, salle de conférences du centre administratif MRC 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x		Heure :	
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2024			x		
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
3.1	Résolution d'adoption du règlement n° 2024-428 TNO <i>Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
3.2	Règlement n° 2024-428 TNO <i>Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
3.3	Résolution d'adoption du règlement n° 2024-429 TNO <i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2025</i>			x		
3.4	Règlement n° 2024-429 TNO <i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2025</i>			x		
4	AFFAIRES DIVERSES (si tous présents, article 153 du CMQ)					
4.1						
4.2						
5	Période de questions	x			Heure :	
6	Clôture de la séance			x	Heure :	